CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Mutualisation de broyeur de déchets végétaux

Grand Lac

1500 Bd Lepic

73100 Aix-les-Bains

Voir le site internet

Auteur : Anne-gabrielle Ekstets

ag.ekstets@grand-lac.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Suite à des apports de déchets végétaux toujours plus importants en déchèterie, Grand Lac a choisi de tester la mutualisation d'un broyeur pour un groupement de cinq communes sur une période test. Les cinq communes ont été choisi en lien avec la campagne de communication en porte à porte dont elles bénéficiaient en 2015, facilitant ainsi la communication sur la démarche.

Le principe : Grand Lac loue un broyeur et communique sur la gestion des déchets végétaux in situ, le broyeur est mis à disposition dans les communes 2*2 semaines pour une utilisation usagers et communes en vue de traiter les végétaux in situ en veillant à communiquer sur les techniques douces de jardinage.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les habitants aux techniques douces de jardinage, de les inciter à gérer les déchets végétaux in situ pour stabiliser les apports en déchèterie. La mutualisation d'un broyeur permet également aux services techniques des communes de broyer leurs végétaux et utiliser le broyat de bois sur la commune. Le côté éco-exemplarité est aussi très important dans cette démarche, pour que les habitants s'approprient l'action.

Résultats quantitatifs

La période test se déroule en deux phases: d'Octobre à mi-Décembre et de mi-Février à début Mai.

Sur la première phase :

- 24 emprunts
- 70 h de broyage
- 306 m3 déchets végétaux broyés
- 10 agents techniques et élus formés au broyage
- 2 429 foyers touchés, dont 1 648 vus et sensibilisés lors de la campagne en porte à porte

Résultats qualitatifs

Sur la première phase:

- enquêtes révèlent la satisfaction des usagers, des services techniques et élus
- pas de grosse casse (prise d'air coupé par un usager, le broyeur s'arrêtait, il a suffit de réouvrir la prise d'air)

MISE EN OEUVRE

Planning

- Avril/Mai : rencontre avec les communes test pour présentation projet et organisation envisagée
- Avril 2015: validation action en commission déchets
- Juillet: réunion avec les binômes (élu/technicien) de chaque commune. Définition organisation, calendrier et démonstration de broyage.
- Juillet/Août: finalisation documents administratifs
- Septembre: rencontre avec les secrétaires des mairies concernées pour présentation de la démarche et signatures de la convention
- Septembre/Octobre: communication en porte à porte + animation en déchèterie et sur des manifestations locales de ces communes pour pormouvoir l'action broyage
- Début Octobre: formation broyeur par le prestataire choisi PROCULTURE
- Octobre à Mi-Décembre: broyeur dans les communes

Moyens humains

Responsable prévention/tri/communication

Animatrice du programme de prévention

Renfort d'une messagère tri/prévention pour une animation

Agent de maîtrise pour le transfert du broyeur de commune en commune (uniquement pour la période test) et la partie technique du broyeur.

Moyens financiers

Location du broyeur et entretien à la charge de Grand Lac: 3630 Euros TTC pour 3 mois

Prêt de broyeur aux communes et habitants gratuit.

Moyens techniques

Un véhicule pouvant tracter le broyeur (pas besoin de permis E)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Action reproductilble sur les territoires.

Difficultés rencontrées

Depuis le début, un point d'honneur est mis sur le travail collaboratif et la communication de cette action avec le binôme élu/technicien de chaque commune. La définition de ces binômes étaient une condition pour participer à l'action. Sans oublier la communication réalisée auprès des secrétaires de chaque mairie concernée et de leurs habitants.

Les services techniques remettent les contrats de prêts Grand Lac/usagers pour quantifier l'action et également avoir un retour qualitatif.

Recommandations éventuelles

Communication auprès de la mairie (secrétaire-technicien-élu.)

Convention Grand Lac/communes

Contrat de prêt du broyeur: Grand Lac/usager

Services techniques des communes: doivent être rigoureux sur les états des lieux du broyeur avec les usagers, et la communication sur l'utilisation du broyeur et du broyat de bois. En cas de casse, l'état des lieux permet de

justifier le réglement.

Partie administrative (dossier à compléter, gestion des RDV, communication) réalisée par les secrétaires de mairies.

Partie technique (remise broyeur, état des lieux, petit entretien, communication) réalisée par les services techniques

Partie organisationnelle (convention, planification, suivi, communication) réalisée par Grand Lac

Elus sont porteurs du projet au sein de leurs communes, exemplaires, diffusent largement l'information auprès de leurs usagers.

Mots clés

DECHETERIE | CONTENEUR | MENAGE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON

elsa.thomasson@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes